(14)

Case
FRC
4568

LETTRE

A MONSIEUR

DESEZE,

DÉFENSEUR OFFICIEUX DU ROI.

cf M+W 8322

La Souveraineté des hommes n'est pas une chose infinie : elle est bornée au contraire par la Loi de Dieu, les Loix naturelles et les Loix fondamentales de l'Etat ; donc celui ou ceux qui exercent la Souveraineté, ne peuvent renverser ces Loix.

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

LETTRE

A MONSIEUR

DESEZE,

DEFENSEUR OFFICIEUX DU ROI.

La Souveraineté et le droit de l'exercer ont pris naissance au même instant, et ne font qu'un sous tous les rapports.

UN Roi vertueux, que la violence a arraché du trône le plus légitime, et que la calomnie a jetté dans un cachot, d'où elle ne voudroit le tirer que pour le traîner à l'échafaud, vous a appellé, Monsieur, à défendre sa tête que des monstres demandent avec une fureur aussi exécrable que bisarre.

Ce choix est glorieux sans doute, puisqu'il est un hommage dû à vos brillantes qualités.

Vous vous êtes bien attendu cependant à ne pas avoir tous les suffrages ; car, s'il est certain qu'on ne parvient jamais à les réunir tous, c'est spécialement, lorsqu'on a pour juges des hommes fanatiques, faisant trophée du crime, et esclaves des passions les plus déréglées : la folie et la scélératesse peuvent-elles cesser d'être en opposition avec la raison et la vertu ?

D'ailleurs, la portion saine du public est justement sévere sur les principes.

Je lis votre plaidoyer du 26 Décembre précédent avec tout l'intérêt qu'un homme, aimant la justice, et dévoué à sa Patrie, peut et doit prendre à une aussi grande cause.

Votre zèle est au-dessus de tout éloge : votre art oratoire pénétre : votre logique entraîne, sans qu'on puisse y résister, mais ... vos principes! ....

Suivant vous, les Nations sont souveraines :

Elles sont libres de se donner la forme de gouvernement qui leur paroît convenable:

Elles peuvent même, lorsqu'elles auront reconnu les

vices de celle qu'elles ont essayé, en adopter une autre pour changer leur sort.

Est-ce bien le Défenseur d'un Roi détrôné, qui s'exprime ainsi ? --- Tenir un pareil langage, c'est être l'écho de la secte régicide et dévastatrice de l'univers, Secte d'autant plus perfide, qu'aussi-tôt que ses Chefs sont parvenus à leur but criminel, elle change de principes et de langage : ce procès célèbre en est une preuve sans réplique.

Mais je n'entreprends point une vaine déclamation : je dois prouver ce que j'avance ; ainsi je vais démontrer jusqu'à l'évidence que vos prétendus principes ne renferment qu'un système ABSURDE et ANTI-SOCIAL.

Je serai très-précis dans cette discussion, et je la commence ; à bon entendeur il faut peu.

Si jamais quelque chose présenta de l'absurdité, c'est sans doute la réunion de ces deux mots, *Nation souveraine.*

On sait en effet, que le mot *Nation* désigne un peuple vivant *sous* une domination, et que le mot *Souverain* signifie ce qui *domine* le Peuple.

Nation est donc l'opposé à Souverain.

De plus, *Souverain* et *Sujet* sont deux co-relatifs, l'un ne peut exister sans l'autre : par conséquent, une Nation n'est pas souveraine, puisqu'elle n'a point de sujet.

Et enfin, vous même, vous avouez précisément qu'une grande Nation ne peut exercer la Souveraineté, et qu'il faut nécessairement qu'elle en délegue l'exercice.

Donc nécessairement, et de votre aveu, une Nation n'est pas souveraine, puisqu'elle ne peut avoir l'exercice de la Souveraineté.

Vous êtes donc en contradiction avec la raison, et avec vous-même, lorsque vous dites, que les Nations sont souveraines.

Pour tenter d'échapper à cette conséquence évidente, vous semblez distinguer entre la Souveraineté et son exercice ; d'ou vous inférez que la Souveraineté auroit *d'abord* appartenu à la Nation, *ensuite* à celui qui en auroit eu l'exercice : mais vous êtes encore là dans une erreur ; donnez-moi un peu d'attention, et je vais vous dire ce qui suffit pour en convaincre.

Une Nation est un corps moral qui n'a reçu *l'être*, que des Loix politiques : ces Loix existent donc *avant* la Nation, puisqu'il est certain que le Créateur a existé avant les créatures.

J'expliquerois cette proposition si je parlois à des personnes peu éclairées, et dont la conception seroit lente et difficile.

Je leur dirois, qu'il faut distinguer l'homme dans l'état de nature, d'avec l'homme dans l'état civil :

Qu'il seroit contradictoire de prétendre que l'homme de ce dernier état existât *avant* les Loix politiques :

Que les Nations ne sont composées que d'hommes dans l'état civil, parce qu'elles n'admettent point d'hommes dans l'état de nature.

Je leur dirois.... Mais c'est à vous à qui je parle, ainsi vous m'entendrez parfaitement lorsque je vous répéterai que les Loix politiques existoient *avant* les Nations considérées comme corps moral :

Or, la Loi qui attribue l'exercice de la Souveraineté, est la *premiere* de toutes ces Loix :

Donc la Souveraineté n'appartenoit point à une Nation, *avant* d'appartenir à celui qui a dû en avoir l'exercice.

Pour vous convaincre de plus en plus, de la justesse de cette conséquence, remontez à l'origine des sociétés : on y voit *qu'avant* que les peuples

eussent fondé leurs Gouvernemens, c'est-à-dire lorsqu'ils étoient dans l'état de nature, *il n'y avoit point* de *Souveraineté :* tous les individus étoient indépendans, par conséquent aucun n'étoit Souverain : preuve irrésistible que la Souveraineté n'existe que par la Loi fondamentale.

Or, je le répète, cette Loi existe nécessairement *avant* la Nation, considérée comme corps moral.

Donc la Souveraineté, et le droit de l'exercer, ont pris naissance au même instant, et ne font *qu'un* sous tous les rapports :

Donc la Souveraineté n'a pas appartenu à la Nation *avant* d'appartenir à celui qui a eu le droit de l'exercer.

Et comme il seroit évidemment contradictoire de prétendre que la souveraineté appartiendroit à la Nation, *après* la Loi qui a désigné celui ou ceux qui en doivent avoir l'exercice, il n'est donc pas vrai que la Nation ait un droit imprescriptible à la souveraineté, puisqu'au contraire il est démontré que la Nation ne peut et ne doit l'avoir, *ni avant ni après* l'établissement de la Loi fondamentale : c'est-à-dire, *jamais.*

D'où il suit, qu'alléguer indéfiniment, comme vous

l'avez fait, sur-tout, dans une monarchie *héréditaire*; qu'une Nation ait un droit imprescriptible à la souveraineté, c'est outrager tous les principes.

D'ailleurs, qui que ce soit, qui exerce la souveraineté dans un Etat, n'a pas le droit de changer la forme de l'Etat.

En effet, lorsqu'on parle de la souveraineté des hommes, il s'en faut bien qu'on ne parle d'une chose infinie; cette souveraineté est bornée au contraire par la Loi de Dieu, les Loix naturelles et les Loix fondamentales de l'Etat : c'est ce qu'enseignent tous les Publicistes, dont la doctrine est appuyée sur la raison et la justice.

Donc c'est une erreur révoltante, sous tous les rapports, d'alléguer encore indéfiniment que les Nations soient libres de changer la forme de leurs gouvernemens; puisque la souversineté qui est le plus haut degré de puissance où parviennent les hommes, ne donne pas ce droit, et que la Nation n'a pas même la souveraineté.

D'où tireriez-vous donc le droit dont vous gratifiez les Nations d'adopter et de changer à leur gré la forme de leurs gouvernemens ?

Vous ne pouvez me répondre que comme le feroit un jacobin.

Que vos prétendus principes doivent donc paroître bien étranges, sur-tout, dans la bouche du défenseur d'un Roi de France détrôné, en présence des séditieux, qui se sont emparés de tous ses droits, et dans une Assemblée ouverte à tout l'Univers !

On a pensé, qu'en les plaçant, comme par affectation, en tête de votre plaidoyer, vous n'aviez eu d'autre intention que de flatter votre auditoire ; mais flatter des tyrans, et encore aux dépens de la vérité et de la justice, c'est trop immoral pourque je croie à ce motif. Quoi qu'il en soit, je m'écrie :

« O Louis, quelle est donc ta destinée !

Et je reviens rapidement à mon objet.

Si un Peuple étoit libre d'adopter la forme d'un gouvernement qui lui plairoit, ce seroit seulement lorsqu'il n'en auroit encore point. Or, la France avoit, en 1789, un gouvernement dont la forme étoit bien prononcée, spécialement par les mandats à chaque Député aux Etats-Généraux de cette année.

Une Nation peut demander le redressement des abus introduits dans son gouvernement ; et voilà son droit imprescriptible ; mais bien loin que ce droit s'étende jusqu'à pouvoir changer absolument les Loix fondamentales,

du gouvernement, il désigne, au contraire, que pour parvenir à la correction des abus, la Nation doit prendre pour sa boussole et son niveau, les Loix fondamentales mêmes ; c'est-à-dire enfin, que le Souverain ne peut et ne doit céder aux demandes qui lui seroient faites de coopérer à certains changemens, que quand ces demandes sont formées et présentées légalement, (1) et lorsqu'elles tendroient à la réforme des choses contraires à la Loi de Dieu, aux Loix naturelles et aux Loix fondamentales de l'Etat : ce principe est la base de la sûreté du Souverain et de la Nation : il est infaillible ; il justifie à lui seul votre auguste client. (2)

Votre système est bien opposé à ce principe, puisqu'il

---

(1) Fox, chef de l'opposition en Angleterre, vient de poser lui-même comme principe, *que tout changement dans un Etat devoit se faire par le concours des Autorités constituées.* --- Les changemens faits autrement, sont le fruit de la révolte.

(2) Tout ce qu'on reproche au Roi, se trouve en substance dans la proposition suivante : *Louis a voulu contrarier la Constitution, dont la base est la souveraineté éternelle du Peuple.* Sur cela je dis : cette prétendue Constitution repose donc sur le sable, et elle est absolument opposée au Gouvernement monarchique. Le Monarque

transforme en Loix tous les caprices de la multitude. Delà plus de principes fixes, plus de Constitution fondamentale ; delà enfin, l'anéantissement de tout Ordre et la source des révolutions tumultueuses, non-seulement dans chaque siecle, mais à chaque moment ; de sorte qu'il n'y auroit plus de société fixe et constante sur la terre, mais le monde retourneroit sans cesse dans une anarchie affreuse, si, comme vous le dites, contre la raison, la morale et la justice, les Nations étoient souveraines ; et que par suite de cette souveraineté, elles fussent libres d'adopter et de changer à leur gré la forme de leur gouvernement.

Votre système est donc absurde et anti-social. A votre place, j'eusse tenu un langage tout opposé.

J'aurois dit, avec le courage qu'inspire l'intime conviction : « Français, votre Nation n'existe plus : ce corps immense qui élevoit majestueusement sa tête au-dessus de toutes les Nations comme pour lui montrer un modèle de

---

n'a donc pu ni dû consentir à la subversion de la Monarchie ; il n'est donc point coupable, puisqu'il n'a au contraire que rempli les devoirs rigoureux du Souverain, en s'opposant au renversement de la Loi fondamentale de l'Etat.

véritable gloire, qui n'employoit ses forces que pour procurer le bonheur à tout l'Univers, ce corps est renversé. Cessez de vous faire illusion ; sa chute vous a déjà jetté dans un discredit absolu, et dans des maux affreux, qui ne sont encore que le commencement de bien plus grands maux : voulez-vous en savoir la cause ? elle est toute entiere dans ces maximes fanatiques et perfides : *Le Peuple est souverain ; il est libre d'adopter et de changer à son gré la forme de son gouvernement* : défiez-vous donc de ceux qui vous les répétent sans cesse ; quand ils vous auront assez humilié et ruiné sans ressource, ils vous diront précisément le contraire ; ils sont vos ennemis les plus rédoutables.

»Persuadez-vous, ainsi que vos loyaux ancêtres l'enseignoient et le prouvoient à l'Univers par leur fidele attachement à la Monarchie ; persuadez-vous :

» 1.° Que le Peuple ne fut jamais souverain : il ne peut jamais l'être ; » .

» 2.° Que qui que ce soit qui exerce la Souveraineté, est dans l'heureuse impuissance de changer absolument la forme de l'Etat. »

» Sentez donc la nécessité de conclure de ces deux points certains, que changer la forme du gouverne-

ment, ce n'est, d'une part, que changer de Souverain ».

» D'autre part, c'est violer la justice, puisque son premier précepte est de se soumettre aux loix fondamentales.

» Enfin, changer la forme du Gouvernement avec effusion de sang, est le plus grand des crimes ».

» D'ailleurs, ce changement est aussi impolitique qu'injuste et criminel : car écarter le légitime Souverain ; en faire tomber la tête, ce n'est pas détruire la tyrannie, c'est l'exercer : exemple dangereux et toujours nuisible au peuple, dont le droit est de vivre et de se reposer à l'ombre et sous la protection des Loix fondamentales, qui sont nécessairement ébranlées par un changement du Gouvernement ».

» Tous nos aïeux ont proclamé la Monarchie héréditaire : leur constant attachement à cette forme de gouvernement, pendant plus de quatorze cens ans, mérite nos hommages et notre reconnoissance, non-seulement parce qu'il est un témoignage de leur sagacité et de leur justice, mais encore parce qu'il fut dicté par l'intérêt qu'ils prirent au sort de leur postérité ».

» Ils nous avoient ainsi conservé le *Gouvernemen*

le plus naturel de tous les autres Gouvernemens : le premier de tous : celui auquel tous les autres doivent le plus naturellement aboutir : celui dans lequel les établissemens avantageux sont plus faciles à exécuter : le plus favorable aux beaux arts et au bon goût : celui qui s'accorde le mieux avec les passions, par conséquent le plus propre à former de grands hommes : le plus favorable à l'accroissement des fortunes particulieres : le plus équitable dans la distribution de la justice : le plus doux, le plus humain : le plus tranquille au dedans, le plus redoutable au dehors.

» Vous n'aviez qu'un Souverain, occupé sans relâche à faire votre bonheur, et il y travailloit efficacement voyez aujourd'hui le nombre et l'espece de vos tyrans !...

Mais je m'arrête :... les injures ne sont point mes armes, et je finis cette lettre en vous représentant que si vous avez à cœur votre honneur et le succès de Louis XVI, vous devez vous hâter d'abjurer hautement les prétendus principes que vous avez posés et réclamés, parce *qu'il est absurde, il est contraire à toutes les sociétés*, et spécialement à votre client, d'alléguer la souveraineté des nations, et d'en inférer la liberté de changer de Gouvernement.